

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 9 avril 2026

Date de convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET — Grégory HELLIO - - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM — Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : Marlène ILHEU - Paul GOARANT - Anaïs XAVIER - Julien LE BRUN - Charles de KERMENGUY

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS

Paul GOARANT pour Sophie AUTRET

Anaïs XAVIER pour Grégory HELLIO

Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ

Charles de KERMENGUY pour Georges LE STUM

Sophie AUTRET a été élue secrétaire de séance.

2 2 Mise en place de la Mandature : approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a été remis aux membres du Conseil Municipal. Plusieurs coquilles sont signalées et seront corrigées.

-**vu** L'art L1612-30 du CGCT ;

-**vu** le projet de RBF ;

-**considérant** qu'un RBF doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement du Conseil Municipal, concernant les communes de 3 500 habitants et plus ;

-**considérant** que le RBF doit impérativement prévoir :

-les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement afférents , et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260409-CM20260422-DE

-les modalités d'information du Conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la collectivité l'unanimité.



Fait à CLEDER, le 15 / 04 / 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

